

COMMUNE DE MORGES
PLAN DE QUARTIER
"PRE MAUDRY"

Implantation des immeubles
 Routes et Alignements

SITUATION 1:1000

Morges, mai 1962

M. BONNAZ
 GÉNÉRALISTE OFFICIER
 A. GUESSAZ
 ING. SUP. E. P. F.
 GÉNÉRALISTE OFFICIER
 MORGES

ADOPTÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
 LE 9 NOV. 1961. ET LE 2 AVRIL 1962
 LE SYNDIC: LE SECRÉTAIRE:

SOUIS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE
 LE 30 OCT. 1961. DU 3 DÉCEMBRE 1961
 DU 15 MAI 1962. LE 15 MAI 1962.
 AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
 DANS SA SÉANCE
 DU 25 AVRIL 1962 ET DU 11 JUILLET 1962.
 LE PRÉSIDENT: LE SECRÉTAIRE:

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
 DU CANTON DE VAUD
 LAUSANNE, LE 24 MAI 1963.
 LE PRÉSIDENT: LE CHANCELIER:

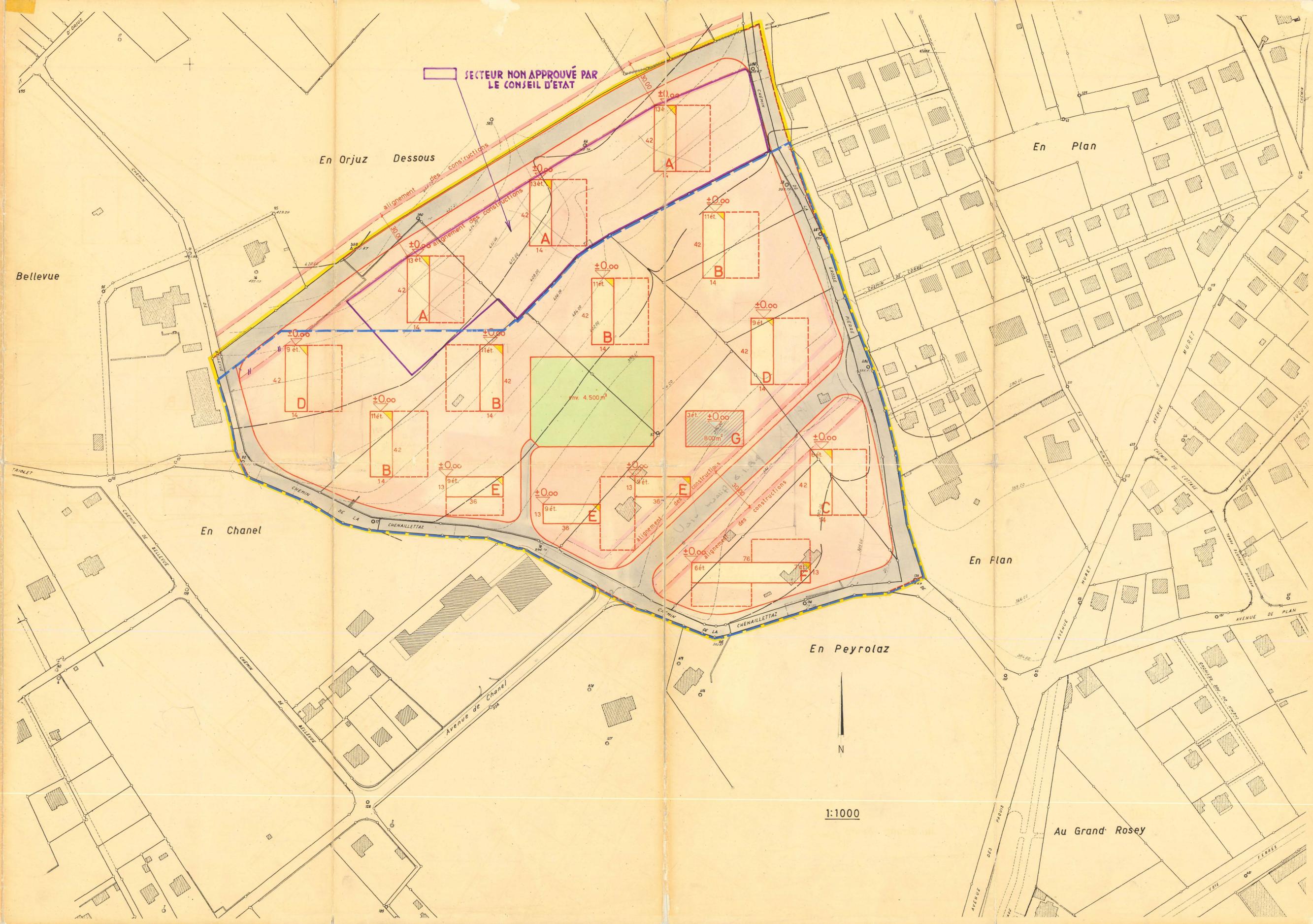
NOUVEAU PÉRIMÈTRE DU PLAN
 DE QUARTIER
 APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
 DU CANTON DE VAUD
 LAUSANNE, LE 6 AOÛT 1963.
 LE PRÉSIDENT: LE CHANCELIER:

LEGENDE:

- Périimètre définitif après modification par le Conseil d'Etat.
- Périimètre du quartier
- Zone de l'ordre non contigu à implantation obligatoire
- Zone de dévestiture
- Zone de verdure
- Surface d'implantation du bâtiment commercial
- Alignements radisés
- Alignements nouveaux

±0.00
 Bâtiments types A-B-C-D-E-F
 avec angle d'implantation obligatoire
 et niveau du terrain naturel ±0.00

Emplacement des parcs à voitures



1:1000